

Règlement 2019 de l'Ultra Marin

1 – Description des épreuves :

Grand Raid Golfe du Morbihan

Epreuve pédestre d'environ 177km, en une seule étape, à allure libre, en semi- autonomie et imposant aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Le temps maximal est fixé à 42H (toutes pauses comprises). Les participants devront prendre un bateau de Locmariaquer à Port-Navalo. Le temps de la traversée sera décompté du temps final.

Départ de l'esplanade du port de Vannes, le vendredi 28 juin 2019, à 18H00. Epreuve limitée à 1200 participants.

Relais par équipes

Relais par équipes de 4 personnes mixtes ou non mixtes sur le parcours du Grand Raid, découpé en 4 tronçons allant d'environ 33km à 56km.

1. Vannes / Larmor Baden 36,38 Km
2. Larmor Baden (ravito) /Arzon 51,58 km (Passage en bateau)
3. Arzon (ravito) / Sarzeau 33,28 Km
4. Sarzeau (ravito) / Vannes 55,74 Km

Le relais partira de Vannes, le **vendredi 28 juin 2019, à 19H00**, après le Grand Raid. Epreuve limitée à 150 équipes. Temps maximal : 41H (toutes pauses comprises)

Raid Golfe du Morbihan

Epreuve pédestre d'environ 87km, en une étape et à allure libre, à parcourir en moins de 18H (toutes pauses comprises), en empruntant en majorité les mêmes chemins que la seconde partie du Grand Raid.

Départ de Arzon (Port du Crouesty), le vendredi 28 juin 2019, à 15H00. Epreuve limitée à 1200 participants.

Trail Golfe du Morbihan

Epreuve d'environ 56km, à allure libre, à parcourir en moins de 12H (toutes pauses comprises), en empruntant les mêmes chemins que le Grand Raid et le Raid.

Départ du centre ville de SARZEAU (Place Richemont), le samedi 29 juin 2019, à 17H00. Epreuve limitée à 1500 participants.

Ronde des Douaniers Golfe du Morbihan

Epreuve d'environ 36km, à allure libre, à parcourir en moins de 6H (toutes pauses comprises), en empruntant la fin du parcours de toutes les épreuves.

Départ de Séné (Rue des écoles), le samedi 29 juin 2019, à 10H00. Epreuve limitée à 1600 participants.

Marche Nordique Golfe du Morbihan

Epreuve d'environ 25 km, à parcourir en moins de 5H (toutes pauses comprises).

Départ de Séné (Stade Le derf), le dimanche 30 juin 2019 à 08H00. Epreuve limitée à 1200 participants. Le règlement de la FFA sera appliqué.

Interdiction de courir, 2 Bâtons obligatoires (Embouts fortement conseillés pour les bâtons)

Attention : Tous les concurrents doivent impérativement quitter les divers postes de pointage et les postes de ravitaillements avant les heures de fermeture (§3 Barrières horaires)

Les arrivées de toutes les épreuves se font sur l'esplanade du port de Vannes

2 – Conditions générales :

Les 6 épreuves sont ouvertes à **toute personne âgée de plus de 20 ans au jour de l'épreuve**, licenciée ou non.

Tous les concurrents s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non respect du règlement.

3 - Barrières horaires :

Afin de poursuivre l'épreuve, **les concurrents devront quitter les sites suivants dans les délais indiqués** ci-dessous :

GRAND RAID 177km	Pointage	Larmor Baden	Le Bono	Locmariaquer (Départ bateau)	Arzon	Sarzeau	Le Hézo	Séné	Arrivée Vannes
	Distance cumulée	36 km	54 km	83 km	89 km	122 km	137 km	156 km	177 km
	Temps cumulé	7H	11h	17h	19h	27h	31h	37h	42h
	Barrière horaire	Samedi 01h00	Samedi 05h00	Samedi 11h00	Samedi 13H00	Samedi 21h00	Dimanche 01h00	Dimanche 07h00	Dimanche 12h00
RELAIS par équipes 177km	Départ de Vannes, Vendredi 28 juin 2019, à 19H (après le Grand Raid) Puis, <u>barrières horaires identiques à celles du Grand Raid 177km.</u>								
RAID 87km Départ ARZON	Pointage				Départ	Sarzeau	Le Hézo	Séné	Arrivée Vannes
	Distance				-	34 km	48km	67km	90 km

30 juin 2019									
	08h00	Barrière horaire							Dimanche 13h00

Ces distances sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des modifications éventuelles de parcours.

Les horaires de départ et les parcours sont susceptibles d'être modifiés.

4 – Conditions d'admission des concurrents :

a - Dates: ouverture le 26 novembre à **10H00**, Clôture le **31 Mai 2019 à minuit, dans la limite des places disponibles** (voir encadré § b ci-dessous). Si l'une des courses est prématurément complète, les inscriptions à cette course seront clôturées avant le 31 mai.

b – Procédure d'inscription:

Inscription en ligne uniquement, sur **notre site** : <https://www.ultra-marin.fr>
 Paiement uniquement par CB (paiement sécurisé)

Vous devez être en possession de votre certificat médical conforme ou de votre licence 2018/2019 **à annexer immédiatement en pièce jointe lors de la procédure d'inscription en ligne.**

Votre inscription ne sera possible qu'avec votre paiement + l'envoi immédiat de votre certificat ou de votre licence. Les personnes ayant un dossier d'inscription incomplet (absence de paiement et/ou de certificat médical valide) au 31 mai 2019, ne seront pas inscrites à l'Ultra Marin et ne pourront pas participer aux épreuves.

(Voir §f -Annulation d'engagement / Remboursement: en cas d'absence de certificat médical ou de photocopie de licence).

Attention: chaque participant doit créer son propre compte et indiquer une adresse mail personnelle. Votre compte et votre adresse mail ne peuvent pas être utilisés pour l'inscription d'un autre membre de la famille ou d'un équipier.

En cas de non aboutissement du paiement en ligne, **la procédure d'inscription doit être renouvelée.**

Avant de vous inscrire, vous serez invité à ouvrir un compte sur le site de l'Ultra Marin. Ensuite, vous pourrez vous inscrire à l'épreuve de votre choix, ou revenir pour le faire plus tard sur votre compte dans la rubrique «Mon Ultra Marin».

Relais par équipes (177km) : tous les membres de l'équipe devront s'inscrire ensemble en ligne au nom de l'équipe. Le capitaine de l'équipe devra préalablement remplir un formulaire en indiquant dans les champs de chaque section de course l'adresse mail du participant. Puis, tous les membres de l'équipe recevront par mail une invitation à s'inscrire. Le capitaine paiera en ligne le montant total de l'inscription au Relais, pour toute l'équipe.

Rappel: votre inscription est strictement personnelle et est rattachée à votre compte. En cas d'empêchement, celle-ci ne peut ni être ni vendue, ni rétrocédée

c - Certificat médical ou licence

Obligatoire pour participer à une compétition hors stade. Aucune inscription ne sera validée sans votre certificat médical ou votre licence en cours ou, si votre document est périmé ou falsifié.

Attention: si vous n'avez pas de licence 2018/2019, un certificat médical **de moins d'un an** au jour de la course Ultra Marin 2019 est obligatoire.

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (Arrêté ministériel du 24 juillet 2017)

Principe: L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée. **Exception:** A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernées en compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport, les participants devront être :

- ou titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou Athlé Entreprise délivrées par la FFA (*).

- ou titulaires d'une licence délivrée pour la saison en cours par la FSCF, la FSGT, l'UFOLEP, l'UGSEL et l'UNSS faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme » (autorisation médicale «en compétition» sur la carte, licence, sur une étiquette autocollante apposée...) (*)

(*) : *Fournir une photocopie du ou des documents correspondants (année en cours).*

- ou en possession d'un **certificat médical**, dûment signé, de moins d'un an au jour de la course, stipulant la mention suivante : « **pas de contre-indication médicale à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition** ».

Ces documents seront conservés par l'organisation.

d - Droits d'inscription par concurrent:

Droits d'inscription	Du 26 novembre 2018 au 19 décembre 2018	Du 20 décembre 2018 au 28 Février 2019	Du 1er Mars 2019 au 31 Mai 2019
Grand Raid 177km	92 €	95 €	105 €
Raid 87km	57 €	60 €	72 €
Trail 56km	43 €	45 €	57 €
Ronde des Douaniers 36km	35 €	39 €	48 €
Marche Nordique	32 €	34 €	40
Relais 1 (37km)	35 €	39 €	48 €
Relais 2 (51km)	43 €	45 €	57 €
Relais 3 (33km)	35 €	39 €	48 €
Relais 4 (55km)	43 €	45 €	57 €
TOTAL RELAIS	156 €	168 €	210 €

f - Annulation d'engagement / Remboursement :

Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement doivent être **justifiées par un certificat médical** et devront nous parvenir **avant le 31 Mai 2019**.

A cet égard, nous vous conseillons de contracter une **assurance annulation** auprès d'un organisme spécialisé, les droits d'inscription ne garantissant pas ce risque.

IMPORTANT : après le 31 mai 2019, plus aucune demande ne sera prise en considération.

Pour un désistement enregistré:

Avant le 28 février 2019 : **70% du montant de l'inscription** vous seront remboursés.

Avant le 31 mai 2019 : **60% du montant de l'inscription** vous seront remboursés.

Au-delà, plus aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Les remboursements seront traités, au maximum 2 mois après l'épreuve.

Attention : si nous ne recevons pas votre certificat médical conforme ou la photocopie de votre licence en cours **avant la clôture des inscriptions de la course ou après la 3ème relance**, votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

5 - Carnet de Route :

Un **carnet de route** sera envoyé par courrier au plus tard deux semaines avant l'épreuve, aux concurrents qui en auront fait la demande lors de l'inscription (4,90€). Il comprend les **cartes du parcours** et les informations nécessaires telles que **les barrières horaires, les ravitaillements, les plans des sites et les dispositions permettant aux accompagnateurs de suivre leur concurrent**

6 - Navettes :

Pour les concurrents qui en feront la demande lors de l'inscription, l'organisation mettra à disposition des navettes: coût supplémentaire de **5€** par internet jusqu'au 31 mai 2019 et **7€** sur place.

Les véhicules personnels seront stationnés à Vannes (arrivée de toutes les épreuves). Les navettes partiront de Vannes et emmèneront les concurrents vers le point de départ de leur épreuve :

- **Raid 87km:** vendredi 28 Juin, en début d'après-midi, pour le port du Crouesty - ARZON
- **Ronde des Douaniers 36km:** samedi 29 juin, le matin pour SENE
- **Trail 56km:** samedi 29 juin, en début d'après-midi pour SARZEAU
- **Marche Nordique:** dimanche 30 juin, en début de matinée pour SENE

Les horaires définitifs seront précisés ultérieurement.

7 - Catégories 2019

Espoir	Sénior	Master 1	Master 2	Master 3	Master 4	Master 5
1997 - 1999	1980 - 1996	1970 - 1979	1960 - 1969	1950 - 1959	1940 - 1949	1939 et avant

8 - Dossards :

- Remise des dossards :

* A Vannes, jeudi 27, Vendredi 28 et Samedi 29 juin 2019. Les horaires définitifs seront précisés ultérieurement selon les courses.

- Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de la puce, il doit être porté **sur la poitrine ou le ventre** et doit être **visible en permanence et en totalité** durant toute la course. Il doit toujours être mis **au-dessus de tout vêtement et ne**

doit en aucun cas être fixé sur le sac ou sur une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Si tel n'est pas le cas, **vous risquez une pénalité de 1 heure** (voir § 12).

Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et bien l'attacher.

Le dossard et le bracelet sont aussi vos laissez-passer. Ils sont nécessaires pour accéder aux navettes, bus, aires de ravitaillement, infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs.

Relais par équipes (177km) : 1 dossard équipe contenant la puce qui devra être porté sur le devant par le concurrent en course + 1 dossard individuel pour chacun des relayeurs à mettre dans le dos.

*** Chaque concurrent, qu'il soit inscrit en individuel ou en équipe, devra venir retirer personnellement son dossard et le bracelet qu'il devra obligatoirement porter durant la course, en présentant une pièce d'identité avec photo après émargement.**

Attention : En cas d'empêchement, **un concurrent ne peut ni vendre, ni rétrocéder son dossard à quelqu'un d'autre** voir § f : Annulation d'engagement/ remboursement. S'il ne respecte pas ce point, sa responsabilité envers la personne qui prend son dossard et participe à la course dans ces conditions (sans certificat médical valide) est engagée.

9 – Classements :

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général, un classement sera établi dans toutes les catégories ci-dessus. Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques.

Relais par équipes (177km) : c'est le nom de l'équipe qui figurera au scratch.

10 – Challenge :

Un classement par équipes est proposé sous forme de challenge. **Constitution d'une équipe à partir de cinq compétiteurs minimum, répartis soit sur une seule épreuve, soit sur plusieurs épreuves. (Trails, Relais, Marche Nordique).**

L'attribution des points aux équipiers finishers arrivés dans les temps prévus se fera comme indiqué ci-dessous :

Grand Raid 177km	Relais par équipes	Raid 87km	Trail 56km	Ronde des Douaniers 36km	Marche Nordique
6 points	4 points (équipe)	3 points	2 points	1 point	1 point

Un bonus d'un point par compétiteur sera attribué aux équipes dont tous les équipiers seront classés «Finishers».

Chaque compétiteur doit s'inscrire individuellement au challenge 2019:

- **Soit directement lors de sa procédure d'inscription**
- **Soit après son inscription, en ouvrant son compte (rubrique« Mon compte », puis « Modifier » dans Epreuve) et en indiquant exactement le nom de l'équipe fixé par son entreprise, son club ou son association.**

L'organisation ne prendra pas en charge les inscriptions à ce challenge. Elle n'enregistrera aucune inscription.

11 – Remise des Prix :

- pour le **podium** : coupes et lots offerts par nos partenaires
- pour les **finishers du Grand Raid 177km** : veste sans manches "Finisher 2019 Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan"
- pour les **finishers du Raid 87km, Trail 56km, Trail 36km et du Relais**: tee-shirt "Finisher 2019 Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan"
- pour **les finishers de la Marche Nordique**, un lot finisher qui peut être différent de celui des autres courses, prévu en négociation avec nos partenaires. La nature du lot sera précisée ultérieurement.

En CADEAU, pour tous les participants de toutes les courses : une boîte de gâteaux millésimée "Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan"

12 – Postes de pointage :

12 postes de pointage seront répartis le long du parcours. Les pointages électroniques se feront grâce à la détection de la puce collée sur le dossard. Ils sont destinés à assurer le classement et le suivi des compétiteurs en temps réel. Ces pointages figureront sur le carnet de route.

L'emplacement de certains autres postes de pointages électroniques appelés **les points de contrôles** ne sera pas communiqué. D'autres **contrôles manuels** seront effectués par les équipes de direction des courses, tout au long du parcours. **Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou pointages sera pénalisé (voir§ 14- Pénalités)**

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers pourra demander le crédit du retard au PC Course (après accord du directeur de course).

13 - La santé et le sport :

13.1 Lutte antidopage

L'organisation de l'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan® s'inscrit pleinement dans la démarche destinée à traquer la tricherie et mettra en œuvre la procédure prévue par l'AFLD sous contrôle de la FFA, si l'une de ses épreuves devait être retenue pour un contrôle.

Le choix des compétiteurs contrôlés appartient au médecin désigné et ne cible pas forcément l'élite, les licenciés ou les non licenciés, il définit également le nombre de contrôles à réaliser.

13.2 Prévention en matière de santé

L'organisation a décidé la **mise en place d'une action interne de prévention en matière de santé**. Cette action n'a ni vocation ni compétence à se substituer à la réglementation nationale et/ou internationale en vigueur en matière de lutte antidopage mais a pour objet de renforcer la surveillance médicale souhaitée par l'organisation.

Cette action est pilotée par un Conseil Médical, composé uniquement de médecins, pouvant prendre avis auprès des experts de son choix et chargé de donner un avis consultatif à destination du Jury de course sur l'état médical des participants.

Chaque concurrent s'engage à :

Informé le Conseil Médical de l'Organisation en cas d'utilisation d'une prescription soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT). Une procédure est

disponible à cet effet dans l'espace santé dont chaque concurrent peut gratuitement disposer sur le [site de l'International Trail Running Association \(ITRA\)](#). Cette information est à faire dès le jour de l'inscription en cas d'AUT demandée ou obtenue antérieurement. Sinon, elle doit être faite au plus tard le 8ème jour suivant la demande d'AUT et impérativement avant le départ de la course.

Accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et analyses associées demandés par le Conseil Médical de l'Organisation, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.

Accepter de répondre à toute convocation que le Conseil Médical pourra lui adresser sur la base des informations le concernant qu'il aura recueillies, de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la course à laquelle il s'est inscrit. A l'issue de l'entretien, le Conseil Médical peut aller jusqu'à proposer au Jury de course la mise hors compétition du coureur.

14 - Pénalités :

Les membres de l'organisation et les commissaires présents sur tout le parcours ont aussi pour mission de signaler tout manquement au règlement. **Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité suivant le barème ci-dessous :**

Pénalisation 1 heure :

- non possession d'un article obligatoire, prévu dans le sac de course (1h par objet manquant et maximum 3h de pénalités): voir (1) et &22 équipement obligatoire.
- absence d'un pointage pour le Trail 56km, la Ronde des Douaniers et la Marche Nordique.
- assistance volante de "type lièvre" (Voir &21 Assistance personnelle)
- accompagnement sur le parcours (sauf sur les derniers km du parcours: voir &21 Assistance Personnelle)
- non respect du parcours (pénalité d'1 Heure + temps du parcours non effectué)
- dossard non visible (quel que soit l'équipement vestimentaire) et porté ailleurs que sur le ventre.

Pénalisation 3 heures :

- absence d'un pointage (Grand Raid 177km, Relais et Raid 87km).

Disqualification :

- enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- refus de contrôle du sac de course (1)
- absence de sac de course pour le Grand Raid 177km, le Relais par équipes, Le Raid 87km et le Trail 56km (1)
- absence de dossard
- pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- utilisation d'un moyen de transport
- non-assistance à un concurrent en danger
- pollution ou dégradation des sites
- insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- état physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

15- Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro qui sera précisé sur le carnet de route et sur le dossard. Il devra alors remettre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation.

15.1 Rapatriement :

Les navettes parcourant le circuit par les routes accessibles seront chargées de rapatrier les abandons vers l'arrivée. **La prise en charge par les navettes se fera exclusivement à partir des postes de pointage indiqués sur le carnet de route.** Compte tenu de la distance à parcourir le temps d'attente peut être long et atteindre **parfois deux heures**.

15.2 Abandon suite à blessure.

En cas d'abandon suite à une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical met en œuvre les moyens adaptés.

15.3 Sécurité :

Le concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

16 – Assistance Médicale :

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

17 – Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale. La responsabilité de l'association sera dérogée après abandon ou disqualification.

18 – Vérification des sacs de course :

Durant toute la course (de l'entrée dans le sas de départ à l'arrivée), **le contenu du sac pourra être contrôlé par l'organisation** et tout article manquant entraînera une pénalité (voir § 14 Pénalités).

19 – Postes de repos pendant l'épreuve :

Les concurrents bénéficient de **postes de repos prévus par l'organisation** (voir site internet de l'Ultra Marin et le carnet de route). Les points de repos mis à la disposition des concurrents ne peuvent pas être considérés comme un hébergement. Les participants ayant abandonné ou terminé la course devront disposer de leur propre hébergement.

20 – Boisson et Nourriture :

Le principe de cette course est la semi-autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les postes de ravitaillement approvisionnent les participants **en boissons et en nourriture de type course.** Entre ces postes de ravitaillement, (figurant sur le site internet de l'Ultra Marin et le carnet de route), les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

21 – Assistance personnelle et sac d'assistance :

Une **assistance personnelle** est tolérée exclusivement sur certains postes de ravitaillement ou de pointage, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage, sur présentation d'un **bracelet d'assistance de couleur noire** : 5 postes autorisés sur le parcours du Grand Raid, 2 postes sur le Raid 87km et 1 poste sur le Trail 56km.

Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne à la fois, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres.

Assistance possible sur les postes suivants :

- **Grand Raid 177km et Relais par équipes** : Larmor Baden (Rue Numer), Embarcadère de Locmariaquer (Le Guilvin), Arzon (Stade Yves Chapron), Sarzeau (Parc des Sports, rue du Patis), Séné (Stade le Derf).
- **Raid 87km** : Le Hézo (Salle de l'Estran), Séné (Stade Le Derf)
- **Trail 56km** : Séné (Stade Le Derf)

En dehors de ces zones, l'assistance sur le parcours est formellement interdite.

Ronde des Douaniers et Marche Nordique : aucune assistance permise, en aucun point du parcours.

Toute assistance «volante» de type «lièvre», accompagnateurs, «porteurs d'eau», vélos, est rigoureusement interdite, sous peine d'une pénalité (voir § 14 – Pénalités).

Les commissaires présents sur le parcours veilleront en particulier à ce que ce point soit respecté.

Dans un souci d'équité **nous veillerons attentivement** à ce que les conditions de course soient les mêmes **pour tous les participants**.

L'accompagnement des concurrents sera toutefois autorisé uniquement sur les 2 derniers kilomètres avant l'arrivée : à partir d u pont de kérino, à Vannes (Avenue Raymond Marcellin).

Inscrits au Relais par équipes (177km) : les 4 membres de l'équipe devront **obligatoirement** se rejoindre sur l'esplanade du port de Vannes, **pour passer la ligne d'arrivée ensemble**.

Sacs Grand Raid 177km :

Les concurrents pourront déposer **un sac d'assistance de 30 litres maximum**, portant le numéro de dossard et la destination : ce sac sera **convoyé par l'organisation vers Arzon** (Stade Yves Chapron).

Un sac de change **pourra également rester en attente sur la zone de dépôt des sacs, au stade de la Rabine de Vannes, pour l'arrivée à Vannes**.

Sacs de change Raid 87km, Trail 56km, Ronde des Douaniers 36km, Marche Nordique et Relais par équipes :

Les concurrents pourront déposer sur la zone de dépôt des sacs, au stade de la Rabine à Vannes, **un sac de change accessible à leur arrivée**.

22 – Equipement obligatoire :

Matériel obligatoire	Grand Raid 177KM	Relais 177KM	Raid 87KM	Trail 56 KM	Ronde des Douaniers 36KM	Marche Nordique 28KM
Sac de course*	X	X	X	X	X	X
Pièce d'identité	X	X	X	X	X	X
Téléphone portable*	X	X	X	X	X	X
Couverture de survie	X	X	X	X	X	X
Gobelet individuel 15 cl	X	X	X	X	X	X
Réserve d'eau	1,5L	1,5L	1,5L	1,5L	1L	1L
Réserve alimentaire	X	X	X	X	recommandé	recommandé
Bande élasto de 6 ou 8 cm (Largeur)	X	X	X	X	recommandé	recommandé
Lampe frontale ou ventrale	X	X	X	X		

Piles de rechange ou chargeur USB	X	X	X	X		
Brassard rétro réfléchissant	X	X	X	X		
Veste coupe-vent	X	X	X	X		
Bâtons de Marche Nordique						X

***Sac de course** : tout sac pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire, sac à dos, ceinture-banane, camelback....

***Le téléphone portable doit être adapté au réseau français**

Ce matériel est rendu obligatoire par l'organisation en fonction des risques identifiés au moment de l'édition du présent règlement. Ainsi, en complément du matériel obligatoire, le participant est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire...), de ses propres difficultés et des particularités du parcours.

L'organisation peut à tout moment contacter un concurrent par téléphone ou l'ensemble des concurrents par SMS afin de transmettre une information importante pour le bon déroulement de la course. (Événement météo, problème divers sur le parcours etc....). **LE CONCURRENT S'ENGAGE donc à être joignable de façon PERMANENTE durant toute l'épreuve.**

23 – Balises GPS

Il est obligatoire de porter la balise GPS qui peut vous être fournie par l'organisation au départ ou au cours de la course. Il faudra alors la porter pendant toute la durée de la course et nous la rendre impérativement à votre arrivée.

(1 heure de pénalité en cas d'article manquant : &14 pénalités)

24 – Environnement et respect :

Le parcours se trouve en **Zone NATURA 2000** et quelques sentiers appartiennent au **Conservatoire du Littoral** qui nous autorise à y accéder sous certaines conditions.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides. (Voir §14 Pénalités)

Disqualification: en cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance.

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

La nature est si belle, respectons la !

25 – Parcours :

Pour les 6 épreuves, **le parcours emprunte les chemins de randonnée du Golfe du Morbihan et traverse 16 communes.**

Le départ et l'arrivée du Grand Raid et du relais se faisant à Vannes, une **traversée d'environ 10 minutes en bateau** est prévue, de Locmariaquer à Port-Navalo.

Le temps d'attente dans la zone d'embarquement et la durée de la traversée seront décomptés pour chaque concurrent.

En cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes de ravitaillement et de pointage sans préavis.

ATTENTION : quelle que soit l'épreuve, le tracé de l'Ultra Marin passe sur des chemins privés qu'il n'est pas permis d'emprunter en dehors du jour de la course .

26 – Neutralisation de la Course :

En cas de neutralisation de la course, les concurrents seront dirigés soit vers les points de replis mis à disposition par les mairies, soit vers le point d'hébergement le plus proche, soit stoppés sur les points d'hébergement. Ils devront patienter à l'abri en attendant la mise en place du rapatriement qui sera plus ou moins long, suivant le nombre de personnes à rapatrier. Les concurrents en attente sur les points de replis utiliseront leur réserve alimentaire (pas de ravitaillement). Un pointage manuel sera mis en place sur les points de replis.

Les concurrents souhaitant rentrer par leurs propres moyens devront le signaler à l'organisation et devront restituer leur puce et leur dossard.

Les frais de recherche sont à la charge du concurrent, s'il quitte le site par ses propres moyens, sans signaler son départ.

Le nombre de points acquis pour le challenge sera recalculé en fonction de la distance parcourue, dans le respect des barrières horaires.

L'organisation ne procédera à aucun remboursement d'inscription mais s'engage à faciliter l'inscription des concurrents arrêtés pour l'édition suivante.

27 – Sécurité :

- Les suiveurs, accompagnateurs, familles doivent veiller à ne pas se garer devant le balisage qui permet aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité.

- Conformément à la circulaire interministérielle n° DS/DSMJ/DMAT/2013/188 du 6 mai 2013, cette épreuve sportive bénéficie du régime de la priorité de passage.

28 – Droit à l'image :

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

29 – Points UTMB® :

Les 4 Trails de l'Ultra Marin 2019 sont qualifiants pour l'Ultra-Trail du Mont-Blanc®

Grand Raid 177km: 5 points, Raid 87km: 3 points, Trail 56km: 2 points, Ronde des Douaniers 36km: 1 point

30 – Mise Hors Course :

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

Le concurrent exclu ne pourra pas s'inscrire aux éditions suivantes.